

SYNLAB Normandie Préconisation patient
**Recherche de drogues dans
les urines**

Réf. : MU-PR-IT-015
Version : 05
Applicable 01 12 2021

Le dépistage des drogues urinaires est effectué par la recherche des 4 familles principales : cannabinoïdes, opiacés, amphétamines et cocaïne.

- Recueil possible à tout moment de la journée ;
- Urines fraîchement émises dans un flacon stérile à usage unique sans conservateur (flacon étiquette blanche sans poudre), et apporté dans un délai maximum de 2 heures au laboratoire ;
- Pour toute demande de la préfecture, le recueil devra s'effectuer **obligatoirement au laboratoire** pour éviter toute fraude et permettre un contrôle d'identité si la convocation le stipule.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos secrétaires pour toute information complémentaire.